

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2289

présenté par
M. Sorre, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation,
M. Proença, M. Courbon, M. Belhaddad, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-
Léautey, Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi et Mme Rouaux

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	600 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	600 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	600 000	600 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à augmenter les moyens dédiés à la formation des professeurs du premier degré en EPS.

En effet, que cela soit en formation initiale ou continue, la part du temps consacré à la formation en EPS a très largement diminué ces dernières années. Cela a des conséquences concrètes sur l'enseignement de l'EPS en primaire.

La mise en place des 30 minutes d'Activité physique et sportive quotidiennes dans le primaire ne peut constituer la seule réponse. Les professeurs des écoles doivent être mieux accompagnés dans ce sens.

Il convient d'agir en faveur de l'EPS, véritable matière à part entière.

Alors que les crédits de la formation des enseignants est en baisse de 600 000 euros, il est proposé, par le rétablissement de ces crédits, de les flécher sur la formation en EPS. Cet amendement s'inscrit dans tous ceux que le groupe Socialistes porte pour cibler les nombreux manques de formation des enseignants.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF, l'amendement est ainsi rédigé :

- L'action 04 « Formation des personnels enseignants » du programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » est abondée de 600 0000 euros en AE et CP
- Les crédits sont prélevés sur le hors titre 2 de l'action 8 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».